

pêche que je n'aie soin de ce qui est à autrui, comme s'il était à moi-même; et que je ne fasse part à autrui de ce que j'ai, comme s'il était véritablement à lui.

C'est ainsi que la loi remet en quelque sorte en communauté les biens qui ont été partagés, pour la commodité publique et particulière.

Elle laisse même dans les terres si justement partagées quelque marque de l'ancienne communauté; mais réduite à certaines bornes pour l'ordre public. « Vous pouvez, dit-elle, entrer dans la vigne de votre prochain, et y manger du raisin tant que vous voudrez, mais non pas l'emporter dehors. Si vous entrez dans les blés de votre ami, vous en pourrez cueillir des épis, et les froisser avec la main, mais non pas les couper avec la faucille.

« Quand vous ferez votre moisson, si vous oubliez quelque gerbe, ne retournez pas sur vos pas pour l'enlever, mais laissez-la enlever à l'étranger, au pupille et à la veuve, afin que le Seigneur vous bénisse dans tous les travaux de vos mains. » Il ordonne la même chose des olives, et des raisins dans la vendange.

Moïse rappelle, par ce moyen, dans la mémoire des possesseurs, qu'ils doivent toujours regarder la terre comme la mère commune et la nourrice de tous les hommes; et ne veut pas que le partage qu'on en a fait leur fasse oublier le droit primitif de la nature.

Il comprend les étrangers dans ce droit. « Laissez, dit-il, ces olives, ces raisins et ces gerbes oubliées, à l'étranger, au pupille et à la veuve. »

Il recommande particulièrement, dans les jugements, l'étranger et le pupille, honorant en tout la société du genre humain. « Ne pervertis point, dit-il, le jugement de l'étranger et du pupille: souviens-toi que tu as été étranger et esclave en Égypte. »

Il est si loin de vouloir qu'on manque d'humanité aux étrangers, qu'il étend même en quelque façon cette humanité jusqu'aux animaux. Quand on trouve un oiseau qui couve, le législateur défend de prendre ensemble la mère et les petits. « Laisse-la aller, dit-il, si tu lui ôtes ses petits. » Comme s'il disait: Elle perd assez en les perdant, sans perdre encore sa liberté.

Dans le même esprit de douceur, la loi défend de cuire le chevreau dans le lait de sa mère; et de lier la bouche, c'est-à-dire, de refuser la

¹ Deut. xxiii, 24, 25.
² Ibid. xxiv, 19, 20, 21.
³ Ibid.
⁴ Ibid. xxiv, 17, 22.
⁵ Ibid. xxii, 6, 7.
⁶ Ibid. xiv, 21.

nourriture, au bœuf qui travaille à battre le blé.

« Est-ce que Dieu a soin des bœufs? » comme dit saint Paul: a-t-il fait la loi pour eux, et pour les chevreux, et pour les bêtes? et ne paraît-il pas qu'il a voulu inspirer aux hommes la douceur et l'humanité en toutes choses; afin qu'étant doux aux animaux, ils sentent mieux ce qu'ils doivent à leurs semblables?

Il ne faut donc pas penser que les bornes qui séparent les terres des particuliers, et les États, soient faites pour mettre la division dans le genre humain; mais pour faire seulement qu'on n'attente rien les uns sur les autres, et que chacun respecte le repos d'autrui. C'est pour cela qu'il est dit: « Ne transporte point les bornes qu'ont mis les anciens dans la terre que t'a donnée le Seigneur ton Dieu. » Et encore: « Maudit celui qui remue les bornes de son voisin. »

Il faut encore plus respecter les bornes qui séparent les États, que celles qui séparent les particuliers; et on doit garder la société que Dieu a établie entre tous les hommes.

Il n'y a que certains peuples maudits et abominables, avec qui toute société est interdite, à cause de leur effroyable corruption, qui se répandrait sur leurs alliés. « N'aie point, dit la loi, de société avec ces peuples, ne leur donne point ta fille, ne prends pas la leur pour ton fils, parce qu'ils le séduiront et le feront servir aux dieux étrangers. »

Hors de là Dieu défend ces aversions qu'ont les peuples les uns pour les autres; et au contraire, il fait valoir tous les liens de la société qui sont entre eux. « N'ayez point en exécration l'Iduméen, parce que vous venez de même sang; ni l'Égyptien, parce que vous avez été étrangers dans sa terre. »

Aussi est-il demeuré, parmi tous les peuples, certains principes communs de société et de concorde. Les peuples les plus éloignés s'unissent par le commerce, et conviennent qu'il faut garder la foi et les traités. Il y a, dans tous les peuples civilisés, certaines personnes à qui tout le genre humain semble avoir donné une sûreté pour entretenir le commerce entre les nations. La guerre même n'empêche pas ce commerce; les ambassadeurs sont regardés comme personnes sacrées: qui viole leur caractère est en horreur; et David prit avec raison une vengeance terrible des Am-

¹ Deut. xxv, 4.
² I. Cor. ix, 9.
³ Deut. xix, 14.
⁴ Ibid. xxvii, 17.
⁵ Ibid. vii, 2, 3, 4.
⁶ Ibid. xxiii, 7.

monites, et de leur roi, qui avait maltraité ses ambassadeurs.

Les peuples qui ne connaissent pas ces lois de société sont peuples inhumains, barbares, ennemis de toute justice, et du genre humain, que l'Écriture appelle du nom odieux de « gens sans foi et sans alliance. »

Voici une belle règle de saint Augustin pour l'application de la charité. « Où la raison est égale, il faut que le sort décide. L'obligation de s'entr'aimer est égale dans tous les hommes, et pour tous les hommes. Mais comme on ne peut pas également les servir tous, on doit s'attacher principalement à servir ceux que les lieux, les temps et les autres rencontres semblables nous unissent d'une façon particulière comme par une espèce de sort. »

ARTICLE VI.

De l'amour de la patrie.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Il faut être bon citoyen, et sacrifier à sa patrie dans le besoin tout ce qu'on a, et sa propre vie; où il est parlé de la guerre.

Si l'on est obligé d'aimer tous les hommes, et qu'à vrai dire il n'y ait point d'étranger pour le chrétien, à plus forte raison doit-il aimer ses concitoyens. Tout l'amour qu'on a pour soi-même, pour sa famille, et pour ses amis, se réunit dans l'amour qu'on a pour sa patrie, où notre bonheur et celui de nos familles et de nos amis est renfermé.

C'est pourquoi les séditeux, qui n'aiment pas leur pays, et y portent la division, sont l'exécration du genre humain. La terre ne les peut pas supporter, et s'ouvre pour les engloutir. C'est ainsi que périrent Coré, Dathan et Abiron. « S'ils périssent, dit Moïse, comme les autres hommes; s'ils sont frappés d'une plaie ordinaire, le Seigneur ne m'a pas envoyé: mais si Dieu fait quelque chose d'extraordinaire, et que la terre ouvre sa bouche pour les engloutir, eux et tout ce qui leur appartient, en sorte qu'on les voie entrer tout vivants dans les enfers, vous connaîtrez qu'ils ont blasphémé contre le Seigneur. » A peine avait-il cessé de parler, que la terre s'ouvrit sous leurs pieds, et les dévora avec leur tente, et tout ce qui leur appartenait.

Ainsi méritaient d'être retranchés ceux qui mettaient la division parmi le peuple. Il ne faut point avoir de société avec eux; en approcher c'est

¹ II. Reg. x, 3, 4; xii, 30, 31.

² Rom. i, 31.

³ S. Aug. de Doct. christ. lib. 1, cap. xxviii, t. iii, col. 14.

⁴ Num. xvi, 28, etc.

approcher de la peste. « Retirez-vous, dit Moïse, de la tente de ces impies, et ne touchez rien de ce qui leur appartient, de peur que vous ne soyez enveloppés dans leurs péchés et dans leur perte. »

On ne doit point épargner ses biens quand il s'agit de servir la patrie. Gédéon dit à ceux de Soccoth: Donnez de quoi vivre aux soldats qui sont avec moi, parce qu'ils défaillent, afin que nous poursuivions les ennemis. Ils refusent, et Gédéon en fait un juste châtement. Qui sert le public sert chaque particulier. Il faut même sans hésiter exposer sa vie pour son pays. Ce sentiment est commun à tous les peuples, et surtout il paraît dans le peuple de Dieu.

Dans les besoins de l'État, tout le monde sans exception était obligé d'aller à la guerre, et c'est pourquoi les armées étaient si nombreuses.

La ville de Jabès en Galaad, assiégée et réduite à l'extrémité par Naas, roi des Ammonites, envoie exposer son péril extrême à Saül, qui aussitôt fait couper un bœuf en douze morceaux, qu'il envoya aux confins de chacune des douze tribus avec cet édit: Qui ne sortira pas avec Saül et Samuel, ses bœufs seront ainsi mis en pièces: et aussitôt tout le peuple s'assembla comme un seul homme: et Saül en fit la revue à Bézech; et ils se trouvèrent d'Israël trois cent mille, et trente mille de Juda: et ils dirent aux envoyés de Jabès: Demain vous serez délivrés.

Ces convocations étaient ordinaires; et il faudrait transcrire toute l'histoire du peuple de Dieu pour en rapporter tous les exemples.

C'était un sujet de plainte à ceux qui n'étaient pas appelés, et ils le prenaient à affront. « Ceux d'Éphraïm dirent à Gédéon: Quel dessein avez-vous eu de ne nous point appeler quand vous alliez combattre contre Madian? Ce qu'ils dirent d'un ton de colère, et en vinrent pres- que à la force; et Gédéon les apaisa en louant leur valeur. »

Ils firent la même plainte à Jephthé, et la chose alla jusqu'à la sédition; tant on se piquait d'honneur d'être convoqué en ces occasions. Chacun exposait sa vie non-seulement pour tout le peuple, mais pour sa seule tribu. « Ma tribu, dit Jephthé, avait querelle contre les Ammonites; ce que voyant, j'ai mis mon âme en mes mains (noble façon de parler qui signifiait exposer sa vie), et j'ai fait la guerre aux Ammonites. »

¹ Num. xvi, 26.

² Jud. viii, 5, 15, 16, 17.

³ I. Reg. xi, 7, 8, 9.

⁴ Jud. viii, 1, 2, 3.

⁵ Ibid. xii, 1.

⁶ Ibid. 2, 3.

C'est une honte de demeurer en repos dans sa maison, pendant que nos citoyens sont dans le travail et dans le péril pour la commune patrie. David envoya Urie se reposer chez lui, et ce bon sujet répondit : « L'arche de Dieu, et tout Israël et Juda sont sous des tentes; mon seigneur Joab, et tous les serviteurs du roi mon seigneur couchent sur la terre: et moi j'entrerai dans ma maison pour y manger à mon aise, et y être avec ma femme! Par votre vie, je ne ferai point une chose si indigne. »

Il n'y a plus de joie pour un bon citoyen quand sa patrie est ruinée. De là ce discours de Mathatias, chef de la maison des Asmonéens ou Machabées : « Malheur à moi! pourquoi suis-je né pour voir la ruine de mon peuple, et celle de la cité sainte? puis-je y demeurer davantage, la voyant livrée à ses ennemis, et son sanctuaire dans la main des étrangers? Son temple est déshonoré comme un homme de néant; ses vieillards et ses enfants sont sacrés au milieu de ses rues, et sa jeunesse a péri dans la guerre: quelle nation n'a point ravagé son royaume, et ne s'est point enrichie de ses dépouilles? on lui a ravi tous ses ornements; de libre elle est devenue esclave: tout notre éclat, toute notre gloire, tout ce qu'il y avait parmi nous de sacré, a été souillé par les Gentils: et comment après cela pourrions-nous vivre? »

On voit là toutes les choses qui unissent les citoyens et entre eux et avec leur patrie: les autels et les sacrifices, la gloire, les biens, le repos et la sûreté de la vie; en un mot, la société des choses divines et humaines. Mathatias, touché de toutes ces choses, déclare qu'il ne peut plus vivre voyant ses citoyens en proie, et sa patrie désolée. « En disant ces paroles, lui et ses enfants déchirèrent leurs habits, et se couvrirent de cilices, et se mirent à gémir. »

Ainsi faisait Jérémie, « lorsque son peuple étant mené en captivité, et la sainte cité étant désolée, plein d'une douleur amère, il prononça en gémissant ces lamentations¹ » qui attendrissent encore ceux qui les entendent.

Le même prophète dit à Baruch, qui dans la ruine de son pays songeait encore à lui-même et à sa fortune: « Voici, ô Baruch! ce que te dit le Seigneur Dieu d'Israël: j'ai détruit le pays que j'avais bâti, j'ai arraché les enfants d'Israël que j'avais plantés, et j'ai ruiné toute cette terre; et tu cherches encore pour toi de grandes cho-

¹ II. Reg. xi, 10, 11.
² I. Mach. ii, 7, 8, etc.
³ Ibid. 14.
⁴ Lam. Jer.

« ses? ne le fais pas; contente-toi que je te salue la vie¹. »

Ce n'est pas assez de pleurer les maux de ses citoyens et de son pays; il faut exposer sa vie pour leur service. C'est à quoi Mathatias excite en mourant toute sa famille². « L'orgueil et la tyrannie ont prévalu; voici des temps de malheur et de ruine pour vous: prenez donc courage, mes enfants; soyez zélés de la loi, et mourez pour le testament de vos pères. »

Ce sentiment demeura gravé dans le cœur de ses enfants; il n'y a rien de plus ordinaire dans la bouche de Judas, de Jonathas et de Simon, que ces paroles: Mourons pour notre peuple et pour nos frères. « Prenez courage, dit Judas³, et soyez tous gens de cœur: combattez vaillamment ces nations armées pour notre ruine. Il vaut mieux mourir à la guerre que de voir périr notre pays et le sanctuaire. » Et encore: « A Dieu ne plaise que nous fuyions devant l'ennemi; si notre heure de mourir est arrivée, mourons en gens de cœur pour nos frères, et ne mettons point de tache à notre gloire⁴. »

L'Écriture est pleine d'exemples qui nous apprennent ce que nous devons à notre patrie; mais le plus beau de tous les exemples est celui de Jésus-Christ même.

II^e PROPOSITION.

Jésus-Christ établit, par sa doctrine et par ses exemples, l'amour que les citoyens doivent avoir pour leur patrie.

Le Fils de Dieu fait homme a non-seulement accompli tous les devoirs qu'exige d'un homme la société humaine, charitable envers tous et sauveur de tous, et ceux d'un bon fils envers ses parents, à qui il était soumis⁵: mais encore ceux de bon citoyen, se reconnaissant « envoyé aux brebis perdues de la maison d'Israël⁶. » Il s'est renfermé dans la Judée, « qu'il parcourait toute en faisant du bien, et guérissant tous ceux que le démon tourmentait⁷. »

On le reconnaissait pour bon citoyen; et c'était une puissante recommandation auprès de lui, que d'aimer la nation judaïque. Les sénateurs du peuple juif, pour l'obliger à rendre « au centurion un serviteur malade qui lui était cher, priaient Jésus avec ardeur, et lui disaient: Il mérite que vous l'assistiez; car il aime notre nation, et nous a bâti une synagogue: et Jésus allait avec eux, et guérit ce serviteur⁸. »

¹ Jer. xlv, 1, 2, 4, 5.
² I. Mach. ii, 49, 50, etc.
³ Ibid. iii, 58, 59.
⁴ Ibid. ix, 10.
⁵ Luc. ii, 51.
⁶ Matth. xv, 24.
⁷ Act. x, 38.
⁸ Luc. vii, 3, 4, 5, 6, 10.

Quand il songeait aux malheurs qui menaçaient de si près Jérusalem et le peuple juif, il ne pouvait retenir ses larmes. « En approchant de la ville et la regardant, il se mit à pleurer sur elle: Si tu connaissais, dit-il, dans ce temps qui t'est donné pour te repentir, ce qui pourrait t'apporter la paix! mais cela est caché à tes yeux¹. » Il dit ces mots entrant dans Jérusalem au milieu des acclamations de tout le peuple.

Ce soin, qui le pressait dans son triomphe, ne le quitte pas dans sa passion. Comme on le menait au supplice, « une grande troupe de peuple et de femmes, qui le suivaient, frappaient leur poitrine et gémissaient; mais Jésus se tournant à elles leur dit: Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi; pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants, car bientôt vont venir les jours où il sera dit: Heureuses les stériles: heu- reusez les entrailles qui n'ont point porté de fruit, et les mamelles qui n'ont point nourri d'enfants². » Il ne se plaint pas des maux qu'on lui fait souffrir injustement, mais de ceux qu'un si inique procédé devait attirer à son peuple.

Il n'avait rien oublié pour les prévenir. « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu ramasser tes enfants, comme une poule ramasse ses petits sous ses ailes: et tu n'as pas voulu! et voilà que vos maisons vont bientôt être désolées³. »

Il fut, et durant sa vie, et à sa mort, exact observateur des lois et des coutumes louables de son pays, même de celles dont il savait qu'il était le plus exempt.

On se plaignit à saint Pierre qu'il ne payait pas le tribut ordinaire du temple, et cet apôtre soutenait qu'en effet il ne devait rien. « Mais Jésus le prévint en lui disant: De qui est-ce que les rois de la terre exigent le tribut, est-ce de leurs enfants ou des étrangers? Pierre répondit: Des étrangers: Jésus lui dit: Les enfants sont donc francs; et toutefois, pour ne causer point de désordre, et pour ne les pas scandaliser, allez et payez pour moi et pour vous⁴. » Il fait payer un tribut qu'il ne devait pas, comme fils, de peur d'apporter le moindre trouble à l'ordre public.

Aussi, dans le désir qu'avaient les pharisiens de le trouver contraire à la loi, ils ne purent jamais lui reprocher que des choses de néant, ou les miracles qu'il faisait le jour du sabbat⁵;

¹ Luc. xix, 41, 42.
² Ibid. xxiii, 27, 28, 29.
³ Matth. xxiii, 37, 38.
⁴ Ibid. xvii, 24, 25, 26.
⁵ Luc. xiii, 14. Joan. v, 9, 12; ix, 14, 15.

comme si le sabbat devait faire cesser les œuvres de Dieu aussi bien que celles des hommes.

« Il était soumis en tout à l'ordre public, faisant rendre à César ce qui était à César, et à Dieu ce qui est à Dieu¹. »

Jamais il n'entreprit rien sur l'autorité des magistrats. « Un de la troupe lui dit: Maître, commandez à mon frère qu'il fasse partage avec moi. Homme, lui répondit-il, qui m'a établi pour être votre juge et pour faire vos partages²? »

Au reste, la toute-puissance qu'il avait en main ne l'empêcha pas de se laisser prendre sans résistance. Il reprit saint Pierre qui avait donné un coup d'épée, et rétablit le mal que cet apôtre avait fait³.

Il comparait devant les pontifes, devant Pilate, et devant Hérode, répondant précisément sur le fait dont il s'agissait à ceux qui avaient droit de l'interroger. « Le souverain pontife lui dit: Je vous commande, de la part de Dieu, de me dire si vous êtes le Christ fils de Dieu: et il répondit: Je le suis⁴. » Il satisfait Pilate sur sa royauté qui faisait tout son crime, et l'assura en même temps « qu'elle n'était pas de ce monde⁵. » Il ne dit mot à Hérode qui n'avait rien à commander dans Jérusalem, à qui aussi on le renvoyait seulement par cérémonie, et qui ne le voulait voir que par pure curiosité, et après avoir satisfait à l'interrogatoire légitime. Au surplus, il ne condamna que par son silence la procédure manifestement inique dont on usait contre lui, sans se plaindre, sans murmurer; « se levant, comme dit saint Pierre⁶, à celui qui le jugeait injustement. »

Ainsi il fut fidèle et affectionné, jusqu'à la fin, à sa patrie, quoique ingrate, et à ses cruels citoyens, qui ne songeaient qu'à se rassasier de son sang avec une si aveugle fureur, qu'ils lui préférèrent un séditionnaire et un meurtrier.

Il savait que sa mort devait être le salut de ces ingrats citoyens, s'ils eussent fait pénitence; c'est pourquoi il pria pour eux en particulier, jusque sur la croix où ils l'avaient attaché.

Caïphe ayant prononcé qu'il fallait que Jésus mourût « pour empêcher toute la nation de pérorer, » l'évangéliste remarque⁷ « qu'il ne dit pas cela de lui-même; mais qu'étant le pontife de cette année, il prophétisa que Jésus devait mourir pour sa nation; et non-seulement pour

¹ Matth. xxii, 21.
² Luc. xii, 13, 14.
³ Ibid. xxiii, 50, 51. Joan. xviii, 11.
⁴ Matth. xxvi, 63, 64. Luc. xxii, 70.
⁵ Joan. xviii, 36, 37.
⁶ Petr. ii, 23.
⁷ Joan. xi, 50, 51, 52.

« sa nation, mais encore pour ramasser en un les enfants de Dieu dispersés. »

Ainsi il versa son sang avec un regard particulier pour sa nation; et en offrant ce grand sacrifice, qui devait faire l'expiation de tout l'univers, il voulut que l'amour de la patrie y trouvât sa place.

III^e PROPOSITION.

Les apôtres et les premiers fidèles ont toujours été de bons citoyens.

Leur maître leur avait inspiré ce sentiment. Il les avait avertis qu'ils seraient persécutés par toute la terre, et leur avait dit en même temps « qu'il les envoyait comme des agneaux au milieu des loups¹; » c'est-à-dire, qu'ils n'avaient qu'à souffrir sans murmure et sans résistance.

Pendant que les Juifs persécutaient saint Paul avec une haine implacable, ce grand homme prend Jésus-Christ, qui est la vérité même, et sa conscience à témoin que, touché d'une extrême et continuelle douleur pour l'aveuglement de ses frères, « il souhaite d'être anathème pour eux. « Je vous dis la vérité, je ne mens pas : ma conscience éclairée par le Saint-Esprit m'en rend témoignage², etc. »

Dans une famine extrême il fit une quête pour ceux de sa nation, et apporta lui-même à Jérusalem les aumônes qu'il avait ramassées pour eux dans toute la Grèce. « Je suis venu, dit-il³, pour faire des aumônes à ma nation. »

Ni lui ni ses compagnons n'ont jamais excité de sédition, ni assemblé tumultueusement le peuple⁴.

Contraint par la violence de ses citoyens d'appeler à l'empereur, il assemble les Juifs de Rome pour leur déclarer « que c'est malgré lui qu'il a été obligé d'appeler à César; mais qu'au reste il n'a aucune accusation ni aucune plainte à faire contre ceux de sa nation⁵. » Il ne les accuse pas; mais il les plaint, et ne parle jamais qu'avec compassion de leur endurcissement. En effet, accusé devant Félix, président de Judée⁶, il se défendit simplement contre les Juifs, sans faire aucun reproche à de si violents persécuteurs.

Durant trois cents ans de persécution impitoyable, les chrétiens ont toujours suivi la même conduite.

Il n'y eut jamais de meilleurs citoyens, ni qui fussent plus utiles à leur pays, ni qui servissent plus volontiers dans les armées, pourvu qu'on ne

¹ Matth. x, 16.

² Rom. ix, 1, 2, 3.

³ Act. xxiv, 17. Rom. xv, 25, 26.

⁴ Act. xxiv, 12, 18.

⁵ Ibid. xxviii, 19.

⁶ Ibid. xxiv, 10, etc.

voulût pas les y obliger à l'idolâtrie. Écoutons le témoignage de Tertullien. « Vous dites que les chrétiens sont inutiles : nous naviguons avec vous, nous portons les armes avec vous, nous cultivons la terre, nous exerçons la marchandise¹, » c'est-à-dire, nous vivons comme les autres dans tout ce qui regarde la société.

L'empire n'avait point de meilleurs soldats : outre qu'ils combattaient vaillamment, ils obtenaient par leurs prières ce qu'ils ne pouvaient faire par les armes. Témoin la pluie obtenue par la légion Fulminante, et le miracle attesté par les lettres de Marc-Aurèle.

Il leur était défendu de causer du trouble, de renverser les idoles, de faire aucune violence : les règles de l'Église ne leur permettaient que d'attendre le coup en patience.

L'Église ne tenait pas pour martyrs ceux qui s'attiraient la mort par quelque violence semblable, et par un faux zèle. Il pouvait y avoir quelquefois des inspirations extraordinaires; mais ces exemples n'étaient pas suivis, comme étant au-dessus de l'ordre.

Nous voyons même, dans les actes de quelques martyrs, qu'ils faisaient scrupule de maudire les dieux; ils devaient reprendre l'erreur sans aucune parole emportée. Saint Paul et ses compagnons en avaient ainsi usé; et c'est ce qui faisait dire au secrétaire de la communauté d'Éphèse² : « Messieurs, il ne faut pas ainsi vous émouvoir. Vous avez ici amené ces hommes, qui n'ont commis aucun sacrilège, et qui n'ont point blâmé votre déesse. » Ils ne faisaient point de scandale, et prêchaient la vérité sans altérer le repos public, autant qu'il était en eux.

Combien soumis et paisibles étaient les chrétiens persécutés! ces paroles de Tertullien l'expliquent admirablement³ : « Outre les ordres publics par lesquels nous sommes poursuivis, combien de fois le peuple nous attaque-t-il à coups de pierres, et met-il le feu dans nos maisons dans la fureur des bacchanales! On ne ménage pas les chrétiens même après leur mort : on les arrache du repos de la sépulture et comme de l'asile de la mort. Et cependant quelle vengeance recevez-vous de gens si cruellement traités? Ne pourrions-nous pas avec peu de flambeau mettre le feu dans la ville, si parmi nous il était permis de faire le mal pour le mal? et quand nous voudrions agir en ennemis déclarés, manquerions-nous de troupes et d'armées? Les Maures, ou les Marcomans, et les Parthes mêmes qui sont renfermés dans leurs limites, se

¹ Tertull. Apol. n° 42.

² Act. xix, 37.

³ Tert. Apol. n° 37.

« trouveront-ils en plus grand nombre que nous, qui remplissons toute la terre? Il n'y a que peu de temps que nous paraissions dans le monde; et déjà nous remplissons vos villes, vos îles, vos châteaux, vos assemblées, vos camps, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le barreau, la place publique. Nous ne vous laissons que les temples seuls. A quelle guerre ne serions-nous pas disposés, quand nous serions en nombre inégal au vôtre, nous qui endurons si résolument la mort, n'était que notre doctrine nous prescrivait plutôt d'être tués que de tuer? Nous pourrions même, sans prendre les armes et sans rébellion, vous punir en vous abandonnant : votre solitude et le silence du monde vous ferait horreur : les villes vous paraîtraient mortes; et vous seriez réduits, au milieu de votre empire, à chercher à qui commander. Il vous demeurerait plus d'ennemis que de citoyens; car vous avez maintenant moins d'ennemis, à cause de la multitude prodigieuse des chrétiens.

« Vous perdrez, dit-il encore¹, en nous perdant. Vous avez par notre moyen un nombre infini de gens, je ne dis pas qui prient pour vous, car vous ne le croyez pas, mais dont vous n'avez rien à craindre. »

Il se glorifie avec raison que parmi tant d'attentats contre la personne sacrée des empereurs, il ne s'est jamais trouvé un seul chrétien, malgré l'inhumanité dont on usait sur eux tous. « Et en vérité, dit-il², nous n'avons garde de rien entreprendre contre eux. Ceux dont Dieu a réglé les mœurs ne doivent pas seulement épargner les empereurs, mais encore tous les hommes. Nous sommes pour les empereurs tels que nous sommes pour nos voisins. Car il nous est également défendu de dire, ou de faire, ou de vouloir du mal à personne. Ce qui n'est point permis contre l'empereur n'est permis contre personne; ce qui n'est permis contre personne n'est encore moins sans doute contre celui que Dieu a fait si grand. »

Voilà quels étaient les chrétiens si indignement traités.

CONCLUSION.

Pour conclure tout ce livre, et le réduire en abrégé.

La société humaine peut être considérée en deux manières :

Ou en tant qu'elle embrasse tout le genre humain, comme une grande famille;

Ou en tant qu'elle se réduit en nations, ou en

¹ Tert. Apol. n° 43.

² Ibid. n° 36.

peuples composés de plusieurs familles particulières, qui ont chacune leurs droits.

La société, considérée de ce dernier sens, s'appelle société civile.

On la peut définir, selon les choses qui ont été dites, société d'hommes unis ensemble sous le même gouvernement et sous les mêmes lois.

Par ce gouvernement et ces lois, le repos et la vie de tous les hommes est mise, autant qu'il se peut, en sûreté.

Quiconque donc n'aime pas la société civile dont il fait partie, c'est-à-dire, l'État où il est né, est ennemi de lui-même et de tout le genre humain.

LIVRE DEUXIÈME

DE L'AUTORITÉ : QUE LA ROYALE ET L'HÉRÉDITAIRE EST LA PLUS PROPRE AU GOUVERNEMENT.

ARTICLE PREMIER.

Par qui l'autorité a été exercée dès l'origine du monde.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Dieu est le vrai roi.

Un grand roi le reconnaît lorsqu'il parle ainsi en présence de tout son peuple¹ : « Béni soyez-vous, ô Seigneur Dieu d'Israël, notre père de toute éternité et durant toute l'éternité! A vous, Seigneur, appartient la majesté, et la puissance, et la gloire, et la victoire, et la louange : tout ce qui est dans le ciel et dans la terre est à vous : il vous appartient de régner, et vous commandez à tous les princes : les grandeurs et les richesses sont à vous; vous dominez sur toutes choses : en votre main est la force et la puissance, la grandeur et l'empire souverain. »

L'empire de Dieu est éternel; et de là vient qu'il est appelé le roi des siècles².

L'empire de Dieu est absolu : « Qui osera vous dire, ô Seigneur : Pourquoi faites-vous ainsi? ou qui se soutiendra contre votre jugement?³ »

Cet empire absolu de Dieu a pour premier titre et pour fondement la création. Il a tout tiré du néant, et c'est pourquoi tout est en sa main : « Le Seigneur dit à Jérémie⁴ : Va en la maison d'un potier : là tu entendras mes paroles. Et j'allai en la maison d'un potier, et il travaillait avec sa roue, et il rompit un pot qu'il venait de

¹ I. Par. xxix, 10, 12.

² Apoc. xv, 3.

³ Sap. xii, 12.

⁴ Jer. xviii, 1, 6.